

Mai 2026

Point d'indice, ce sera +5 F.CFP !

Faisant suite aux deux rencontres des 24 et 28 avril 2026, le gouvernement a finalement acté une revalorisation de 5 F.CFP du point d'indice. A l'heure où ces lignes sont écrites, le gouvernement a également pris la décision de la création d'une prime « vie chère » dont profiteront les salariés du public, comme du privé, sur laquelle nous n'avons aucune visibilité. Petit retour sur ces négociations et le goût amer qu'elles peuvent laisser.

Une économie en pleine forme

Comme l'année dernière, le gouvernement a ouvert le bal de ces négociations avec une présentation de la situation économique du Pays. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout va bien ! Les indicateurs sont au beau fixe et on serait même tenté de dire que l'économie ne s'est jamais aussi bien portée. Le nombre de salariés inscrits à la CPS est au plus haut, la croissance est bonne et les recettes fiscales continuent de progresser... **what else !**

Le gouvernement est également revenu sur l'impact budgétaire de l'augmentation de 20 F.CFP du point d'indice intervenue l'année dernière. Un coup de pouce sensible, reconnaissons-le, dont le coût selon les chiffres même du gouvernement serait légèrement supérieur à 400 millions de F.CFP.

Deux bémols cependant. En premier lieu, un taux d'emploi relativement faible, puisqu'environ 20 000 personnes sont au chômage ou dans le halo du chômage et ne parviennent pas à trouver d'emploi. En

second lieu, des inégalités de richesse qui interpellent, y compris dans la fonction publique. **Malgré tout, élément intéressant de cette présentation, la croissance de l'économie est essentiellement portée par la consommation des ménages, et celle des agents publics en particulier...**

Il n'est pas inutile de rappeler que dans une économie très importatrice comme la nôtre, ce n'est pas le secteur privé qui finance l'administration comme certains cherchent à le faire croire. C'est essentiellement l'argent distribué par le gouvernement qui génère de la consommation et donc du chiffre d'affaires pour les entreprises, dont il découle ensuite de la fiscalité.

Des revendications hétéroclites

Les syndicats affichaient des revendications bien différentes les unes des autres. La FRAAP demeurerait fidèle à un rattrapage complet du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans et proposait un point



BP 42 105 - 98 713 Fare Tony Papeete



sfppolynesie@gmail.com
secretariat@sfppolynesie.org



Olivier : (+33) 06.48.66.63.68 / Christophe : (+689) 89.73.31.61 / Hervé (+689) 87.26.32.39



<https://sfppolynesie.org>



Syndicat de la Fonction Publique

d'indice à 1 296 F.CFP. A Tia I Mua souhaitait que l'inflation de 2025 soit couverte et proposait donc un point d'indice autour de 1 102 F.CFP. La CSTP FO réclamait 32 points d'augmentation, soit un indice à 1 112 F.CFP. La FISSAP s'alignait sur notre syndicat avec une progression de 30 points pour un indice à 1 110 F.CFP.

Les arguments

Les organisations syndicales faisaient valoir la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires depuis des années, contrairement aux ANFA dont les salaires sont indexés. Le gouvernement y opposait le fait que les plus hauts salaires sont avantagés dans l'augmentation du point d'indice, alors que ce sont les plus petites catégories qui en ont le plus besoin.

Nous tentions alors de rappeler au gouvernement que l'objet de ces négociations n'était pas de solutionner tous les problèmes de l'administration, et notamment les écarts de grille, mais uniquement l'augmentation du point d'indice. Le pire qui pourrait être fait serait d'apporter de mauvaises solutions à de vrais problèmes.

Sur cet étalement des grilles, et donc des salaires dans la fonction publique, nous nous heurtons à un véritable problème de conviction. Le ministère en charge de la fonction publique souhaiterait a priori réduire considérablement les écarts entre les catégories D et A. Nous avons rappelé que des agents ayant consacré parfois plus de huit années d'études, et occupant des responsabilités fortes comme dans la santé, doivent gagner bien plus que des agents de

catégorie D qui n'ont en général pas fait d'études et n'assument pas de responsabilités vitales.

Nous avons également tenté de rappeler que ces écarts de rémunérations devraient être perçus comme un stimulant pour progresser dans sa carrière, puisqu'il est possible d'évoluer dans la fonction publique.

Enfin, nous avons tenté de rebondir sur la présentation du gouvernement pour lui rappeler que selon ses propres chiffres et sa propre analyse, la croissance est portée par la rémunération des fonctionnaires. Plus nous dépensons et plus l'économie en profite. C'est ce que l'on appelle la relance.

Le ministère de la fonction publique faisait alors savoir avec beaucoup de franchise son refus de principe de toute augmentation du point d'indice. A priori, le ministère de l'économie et des finances était quant à lui sensible à l'argument de la relance. Et c'est entre ces deux positions extrêmes que le Président a fait son arbitrage. Apparemment, Madame la Ministre en charge de la fonction publique pèse davantage que Monsieur le Ministre de l'économie et des finances 😊 !

Un point de satisfaction

Ces négociations annuelles autour du point d'indice émanent d'une demande de notre syndicat effectuée lors de la rencontre du 1^{er} mai 2024, puis inscrite dans le protocole d'accord de sortie de grève signé en décembre de la même année. Nous sommes donc satisfaits que l'évolution du point d'indice ne soit plus soumise au seul

bon vouloir de nos dirigeants, et rythmée par l'arrivée des élections 😊 !

Nous nous souvenons également que nous avons traversé des périodes longues, jusqu'à huit ans, durant lesquelles le point d'indice avait stagné. Qu'il progresse deux années de suite (2025 et 2026) est en soit une victoire. Mais une victoire en demi-teinte en raison des maigres 5 points de 2026.

Un arbitrage surprenant

Le gouvernement a donc décidé de revaloriser le point d'indice de 5 F.CFP et de créer une prime « *vie chère* » destinée aux salariés du privé **et** du public. Pourtant, cette seconde option n'a jamais été évoquée au cours des deux demi-journées de négociations. C'est l'inconnu !

Pour l'organisation syndicale que nous sommes, il n'est pas acceptable que des négociations sur le point d'indice débouchent sur des décisions qui concernent les salariés du privé.

Le gouvernement a rencontré les représentants syndicaux du patronat, et cette prime « *vie chère* » n'a visiblement jamais été évoquée non plus. C'est un nouveau lapin sorti du chapeau, comme les tickets restaurants en 2025, dont le texte a été rejeté à l'assemblée.

Pour justifier ses choix, le gouvernement précise que « *ces décisions interviennent dans un contexte marqué par de fortes incertitudes économiques internationales et leurs effets potentiels sur notre économie. Elles traduisent un équilibre nécessaire entre le soutien au pouvoir d'achat et*

l'exigence de responsabilité collective, dans une société où les inégalités demeurent. C'est au regard de ce double impératif de précaution et de responsabilité que ces décisions ont été prises. »

Donc si nous comprenons bien, **lorsque l'économie va mal, les fonctionnaires doivent faire des concessions... ce que nous faisons depuis de nombreuses années. Et lorsque l'économie va bien, nous devons encore faire des concessions... au cas où ça irait mal.** On se demande alors à quel moment nous pourrions être récompensés des sacrifices que nous faisons 😊 !

"Poids" budgétaire et position dogmatique

Pour limiter au maximum l'augmentation du point d'indice, le gouvernement aime rappeler sa *prudence budgétaire*. Sans doute est-il bon de souligner une nouvelle fois que **les fonctionnaires du Pays ne sont pas une charge. Ils produisent, et même beaucoup.** Quant à la *prudence budgétaire*, elle a tout de même été sérieusement mise à mal ses derniers temps, par exemple avec l'organisation des jeux du pacifique. L'investissement pour les bassins de natation ne dépassait-il pas les deux milliards de F.CFP ? Mais pour cela, tout baigne 😊 !

Ensuite, il y a ce dogme concernant les écarts de rémunération entre les catégories A et D qui sont jugés excessifs. Madame la Ministre en charge de la fonction publique et Monsieur le Président de la Polynésie française ne cachent pas leur envie de les réduire. Problème, faut-il réduire l'écart en augmentant les grilles des agents de

catégorie D ou faut-il réduire celles des agents de catégorie A ? Sans aucun doute nous répondra-t-on qu'il faut faire progresser sensiblement les grilles des agents de catégorie D. Partons donc de ce principe.

Les grilles des agents de catégorie C sont globalement supérieures de 30 points à celles de leurs équivalents en catégorie D. L'écart est donc relativement faible et peut être vite comblé. Les agents de catégorie C accepteront-ils d'être rémunérés comme des agents de catégorie D sans afficher de mécontentement ? Certainement pas. Et ainsi de suite jusqu'aux catégories A. Pareille dynamique risque de conduire à un impact budgétaire très conséquent... avec à la clef une réelle menace de mouvement social.

Et pour démystifier les rémunérations des agents de catégories A qui sont visiblement jugées excessives, notre administration peine à recruter des ingénieurs car les rémunérations ne sont pas attractives. Les grilles des infirmiers spécialisés (catégorie A) viennent d'être revalorisées, mais elles conduisent à des rémunérations inférieures à ce que gagnent les mêmes agents dans l'hexagone. Il s'agit pourtant de métiers en tension pour lesquels le CHPF peine à recruter.

La relance ne se fait pas avec +5 points d'indice

Une augmentation de 5 points, c'est un peu comme l'aumône à la sortie du culte. Cette revalorisation représente un gain mensuel qui oscille entre 890 F.CFP pour un agent de catégorie D au 1^{er} échelon et 5 415

F.CFP pour un praticien hospitalier au 13^{ème} échelon. Autant dire que dans le budget de l'un, comme dans celui de l'autre, cette évolution ne se verra pas.

Si la relance économique a été un argument déclencheur de cette augmentation, ce n'est pas avec 5 points de plus qu'elle portera ses fruits. Pour qu'un programme de relance par les salaires fonctionne, il faut que la hausse soit suffisamment forte pour être porteuse d'au moins deux messages. Un premier à l'attention de ceux qui bénéficient de l'augmentation et qui dit en substance « *Demain vous pourrez faire moins attention à ce que vous achetez, alors n'épargnez plus et consommez* ». Et un second message aux commerçants et prestataires de services qu'on peut traduire ainsi « *Préparez-vous et investissez car demain la consommation va faire un bon !* » Dans le cas présent, le message porté par ces 5 points d'indice supplémentaires est le même pour tous les acteurs économiques : « *Ne changez-rien... car ça ne changera rien !* »

Dès demain, avec l'augmentation des prix des carburants puis des transports, quasiment tout sera mangé (voire plus). Et dès janvier prochain avec l'augmentation possible des taux de cotisations, le grignotage se poursuivra. Donc lorsque les comptes économiques publieront les résultats de 2026, il ne faut pas s'attendre à une grande croissance issue de la consommation.

Gardons à l'esprit...

Voilà deux années consécutives que le point d'indice progresse. Cela n'était pas

arrivé depuis bien longtemps hors faveur électorale ou électoraliste. Certes l'augmentation est décevante mais elle n'est pas inexistante. Il serait donc relativement malvenu de se plaindre démesurément. D'autant que si le gouvernement avait décidé d'un status-quo, il était dans son bon droit, et nous n'avions pas notre mot à dire. La question n'est-elle pas finalement à quel seuil commencerions-nous à être satisfaits ?

Pour rafraîchir la mémoire de certains, lorsque le point d'indice a été relevé en mai 2016 **après 100 mois de stabilité...** il ne l'a été que de 5 points ! Certes, quatre mois plus tard, il augmentait de nouveau de 5 points, mais cela reste 10 points en 104 mois ! Les conditions financières du Pays étaient toutefois différentes. Au 1^{er} mai 2026, le point d'indice a pris 5 points en

douze mois, ou 25 en 24 mois si l'on considère l'année 2025.

Alors même si ce n'est pas satisfaisant au regard de la situation économique très favorable du Pays, gardons à l'esprit que nous avons connu des périodes plus maigres.

Il est également bon de garder à l'esprit que lorsque le point d'indice a stagné sur une longue période, essentiellement sous une ancienne majorité politique, aucun syndicat n'a brandi une quelconque menace de grève pour tenter de faire bouger les lignes. Appeler aujourd'hui à un mouvement social pour témoigner de son mécontentement ne serait alors que l'affirmation d'une prise de position politique. Est-ce l'objet des syndicats ?

Très cordialement.

Olivier Champion
Secrétaire général

Dépôt légal

N°05 - Mai 2026

Editeur : Syndicat de la Fonction Publique

Responsable de la publication

Le secrétaire général, Olivier CHAMPION

Périodicité : Mensuelle

Dépôt légal : Juin 2026

N°ISSN : 3100-1157 / 3129-3751

Copyright : © SFP Polynésie française

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale.